

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01516

Numéro SIREN : 851 455 444

Nom ou dénomination : 2BLA EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 4689

4689.

SIREN N° 851 455 444

2BLA EXPERTIS COMPTABLE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 37/41 Boulevard Dubouchage

06000 NICE

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois
Et le 30 juin à 11 heures

Les associés de la société 2BLA EXPERTISE COMPTABLE SASU, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 1000 parts de 1 € chacune, a tenu, au siège social, l'Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Ali BOURIGA, associé,
Titulaire de..... 1000 parts

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que l'ensemble des actionnaires est présent, représentant 100 % du capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ali BOURIGA, en sa qualité de Président.

Le Président constate que 100 % du capital social est représentée, et, qu'en conséquence, l'Assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur la Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les documents et rapports qui ont été adressés aux associés dans les conditions prévues par les dispositions du Code de Commerce sur les sociétés commerciales et par les textes pris pour son application, ainsi que les avis et documents concernant la convocation et la constitution de l'Assemblée.

Monsieur la Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires et, en particulier, le rapport de la Présidence et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des associés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur la Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

- **Lecture du Rapport de la Gestion de la Présidence sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,**

AB

- **Approbation des dits comptes et résultats de l'exercice,**
- **Quitus à la Présidence,**
- **Affectation et répartition du résultat de l'exercice,**
- **Approbation des charges non déductibles,**

Puis la Président donne lecture du rapport de la Présidence exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives.

Enfin, Monsieur la Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, ainsi qu'après avoir examiné le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, déclare les approuver sans restriction ni réserve, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, donne quitus à la Présidence pour sa gestion au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la Présidence et après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2022 fait apparaître un bénéfice de 7 862 €, décide :

- D'affecter la somme de 7 862 € au compte Report à Nouveau qui passera ainsi à un solde de 56 725 €

Compte tenu de ce qui précède, les Capitaux Propres de la Société, s'élèvent à 57 825 €.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Générale des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de Dividende effectuée au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'exercice 2022 n'a pas enregistré de charges non déductibles.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur la Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé.

Ali BOURIGA

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, crossing the signature.

SIREN : 851 455 444

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

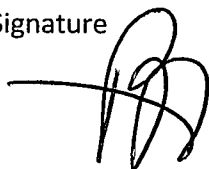
La société : SAS 2BLA EXPERTISE COMPTABLE

Représentée par son Président, Ali Ben Othman BOURIGA

- Certifie que les documents comptables transmis sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale.

Le 30-06-2023

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

SAS 2BLA EXPERTISE COMPTABLE

37 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*

2BLA EXPERTISE COMPTABLE
37-41 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 170	554	2 616		2 616	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	152		152	152			
Total II	3 322	554	2 768	152	2 616	NS	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	38 918		38 918	39 950	1 032	2.58
	Autres créances	35 250		35 250	34 681	569	1.64
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	21 201		21 201	28 706	7 505	26.14	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	95 369		95 369	103 337	7 968	7.71	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	98 691	554	98 137	103 489	5 352	5.17	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

152

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000				
	Réserves						
	Réserve légale	100	100				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	48 863	23 260	25 604	110.08		
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 862	25 604	17 742	69.29			
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	57 825	49 963	7 862	15.74		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	303	1 820	1 517	83.36		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 708	26 200	5 492	20.96			
Dettes fiscales et sociales	17 433	25 505	8 073	31.65			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	1 868		1 868				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	40 312	53 525	13 214	24.69		
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	98 137	103 489	5 352	5.17		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

40 312 53 525

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	74 503	100.00	92 647	100.00	18 143	19.58
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	74 503	100.00	92 647	100.00	18 143	19.58
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	74 503	100.00	92 647	100.00	18 143	19.58
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	74 503	100.00	92 647	100.00	18 143	19.58
Marge brute globale	74 503	100.00	92 647	100.00	18 143	19.58
- Autres achats + charges externes	57 299	76.91	58 707	63.37	1 407	2.40
Valeur ajoutée	17 204	23.09	33 940	36.63	16 736	49.31
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	346	0.46			346	
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
- Charges de l'exploitant	6 194	8.31	4 532	4.89	1 662	36.67
Excédent brut d'exploitation	10 664	14.31	29 408	31.74	18 744	63.74
+ Autres produits de gestion courante	392	0.53	752	0.81	1 144	152.13
- Autres charges de gestion courante	468	0.63	38	0.04	430	NS
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	554	0.74			554	
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	9 250	12.42	30 122	32.51	20 872	69.29
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Résultat courant	9 250	12.42	30 122	32.51	20 872	69.29
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices	1 388	1.86	4 518	4.88	3 130	69.28
- Participation des salariés						
Résultat NET	7 862	10.55	25 604	27.64	17 742	69.29

SAS 2BLA EXPERTISE COMPTABLE

37 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

2BLA EXPERTISE COMPTABLE
37-41 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 549
Total	1 549

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus